Démarche : Déclaration de la qualité cultuelle de votre association (Loi du 9 décembre 1905) : Direction des libertés publiques et des affaires juridiques Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Vous êtes une association cultuelle et vous souhaitez bénéficier des avantages propres à cette catégorie d'associations? Il vous suffit simplement de vérifier que vous réunissez toutes les conditions et de déclarer votre qualité cultuelle, via ce formulaire. Votre déclaration une fois entièrement complétée et déposée sera examinée par le représentant de l'État, qui dispose d'un délai de deux mois pour s'opposer éventuellement à votre déclaration. Sans opposition de sa part, vous pouvez considérer votre déclaration comme acceptée. En l'absence d'opposition, votre déclaration est valable 5 ans. Vous devrez la renouveler au terme de ce délai si vous souhaitez bénéficier à nouveau des avantages liés à la qualité cultuelle. Pour plus d'informations: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21925 Informations générales Informations relatives au déclarant Fonction(s) dans ou pour le compte de l'association J'atteste sur l'honneur être missionné par l'association pour déclarer la qualité cultuelle de cette association conformément à l'article 19-1 de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat

## Informations relatives à l'association

## **Numéro RNA**

☐ Oui

☐ Non

Cochez la mention applicable

Si votre association ne possède pas de numéro RNA, vous devez impérativement vous rapprocher du greffe des associations du lieu de votre siège social pour qu'il vous indique la marche à suivre.

Comment retrouver le numéro d'identification RNA d'une association?

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34726
Nom de l'association
L'association est-elle une union/fédération d'associations cultuelles ?  Attention, cochez oui UNIQUEMENT si vous êtes une union. Si vous êtes uniquement membre d'une union/fédérar d'associations, cochez non.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Affiliation religieuse de l'association
Département du siège social
Numéro de téléphone de contact pour l'administration Au cas où l'administration souhaiterait vous joindre pour le suivi de ce dossier.
Site internet
Adresse électronique de contact pour l'administration  Adresse électronique à laquelle l'association souhaite recevoir les éléments relatifs à l'avancée de son dossier.
Pièces justificatives
Pièces justificatives à fournir Photographiez ou scannez les documents suivants pour pouvoir les joindre à votre déclaration. Attention:
Chaque document transmis en pièce justificative doit porter un nom distinct.
Statuts de l'association
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Les statuts de l'association
Attention, assurez-vous que les statuts sont les mêmes que ceux déclarés au greffe des associations.
Administrateurs de l'association
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Informations sur les administrateurs de l'association

Les nom, prénom(s), profession, domicile et nationalité de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de

2/4

Déclaration de la qualité cultuelle de votre association (Loi du 9 décembre 1905) l'administration de l'association.

Le budget prévisionnel de l'exercice en cours
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Le budget prévisionnel de l'exercice en cours
Comptes annuels
Comptes annuels des 3 dernières années  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Comptes annuels pièce
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Comptes annuels pièce
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Comptes annuels pièce
Justificatifs de la qualité cultuelle
Justificatifs de la qualité cultuelle  Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Justificatif de la qualité cultuelle
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Justificatif de la qualité cultuelle
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Justificatif de la qualité cultuelle
Lieux d'exercice du culte
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  La liste des lieux dans lesquels l'association organise habituellement l'exercice public du culte
Déposez ici la liste des lieux dans lesquels l'association organise habituellement l'exercice public du culte (que vous occupiez l'immeuble à titre de propriétaire, locataire, dans le cadre d'un prêt ou d'une mise à disposition).
Si votre association n'a pas de lieux de culte, insérez ici une liste des lieux de culte vide, en indiquant "état néant".
J'ai au moins un lieu de culte où est organisé habituellement l'exercice public du culte Le fait de disposer d'un lieu de culte n'est pas obligatoire et n'est pas, en lui-même, susceptible de remettre en cause la qualité cultuelle de l'association.
Cochez la mention applicable  Oui
Non
Liste des associations membres de l'union

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

## Déclaration de la qualité cultuelle de votre association (Loi du 9 décembre 1905)

Ce champs s'affiche car vous avez indiqué procéder à la déclaration d'une union/fédération d'association. S'il s'agit d'une erreur, il vous suffit de changer votre réponse plus haut (1. Informations sur l'association/ "L'association est-elle une union/fédération d'associations cultuelles?")